

NUMÉRO 1 | JUIN 2023

VISION

La Revue du
Cercle Orion



ORION

VERS UN CAPITALISME RESPONSABLE

*Penser un nouveau paradigme
économique pour demain*

"Pièces de doctrine sur un sujet impactant"



CERCLE ORION

Fairem politique & d'influence
nouvelle génération

A PROPOS

Le **Cercle Orion** est un forum politique et d'influence créé par Alexandre MANCINO en janvier 2017 et situé au croisement du SAVOIR et du POUVOIR.

Sa raison d'être consiste à réunir et promouvoir une nouvelle génération de décideurs libres et audacieux, soucieux de réfléchir aux grands sujets structurants du monde contemporain et d'y apporter des solutions innovantes et impactantes selon un langage de vérité.

Le but du Cercle Orion est d'être acteur du débat public en contribuant à la compréhension des enjeux et transformations du XXI^e siècle, ancré dans des valeurs fortes d'orientation libérale-républicaine. Son fil conducteur passe par un questionnement permanent sur la responsabilité des élites dirigeantes au XXI^e siècle, sur leur leadership face aux grands bouleversements du monde et sur les qualités qu'elles doivent adopter pour s'adapter aux défis de l'époque contemporaine.

Il s'organise autour d'un Pôle Études - à travers une activité de Recherche & Prospective différenciante par le fond et par la méthode - et d'un Pôle Influence - à travers des rencontres de très haute qualité avec des décideurs publics ou privés.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.cercleorion.com

La **Revue - Vision Orion** est un format original qui paraît trimestriellement et qui se distingue des Initiatives de recherche par le traitement d'un sujet « signature Orion » sur lequel le think-tank prend position pour alerter ou mettre en avant un sujet qu'il considère comme stratégique dans l'époque contemporaine. Formant des « pièces de doctrine » de haut niveau, elles incarnent bout à bout la vision du Cercle Orion, fidèles à son ethos transgressif et libre en adoptant une démarche volontairement non conformiste et un ton irrévérencieux assumé.

La Revue est volontairement en décalage avec les analyses classiques des Initiatives qui nécessitent une réflexion de longue durée.

Ce format autonome singularise le Cercle Orion des autres clubs de réflexion et traduit son essence « politique » et « militante » sur certaines problématiques de société s'inscrivant dans l'esprit des grandes revues intellectuelles, adaptées à l'ère immatérielle

SOMMAIRE

Dossier

Vers un capitalisme responsable : Penser un nouveau paradigme économique pour demain

- 4 **L'Edito du Président**
par Alexandre MANCINO
- 5 **L'Edito de la Directrice des Etudes**
par Léa SCHÜLER
- 6 **Démocratiser le capitalisme**
par Jonathan GALBRUN
- 10 **Les ratings extra-financiers: La nouvelle forme de notation pour les entreprises?**
par Gabriel GERVAIS
- 14 **Capitalisme responsable: Et si le localisme et la souveraineté étaient la clé?**
par Jonathan GALBRUN

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Je suis heureux de relancer « *Vision Orion* », la Revue du Cercle Orion complètement repensée pour s'intégrer dans nos formats de publications et différenciante par son fond et par son originalité.

Cette Revue trimestrielle a vocation à exploiter des thématiques « *non politiquement correctes* », inscrites dans les *combats* « *signatures* » du *think-tank* et analysées sous un prisme volontairement polémique. Elle remplace les anciens "*Cahiers*" mensuels mais gardera leur esprit en étant davantage étoffée.

Elle se différencie par le choix des thèmes traités, extérieurs aux *Initiatives* de recherches classiques, et par le ton des analyses, à l'encontre de toute bien-pensance.

L'ensemble des sujets traités forment, bout à bout, des pièces de doctrines incarnant l'*ethos* Orion et s'inscrivant dans sa ligne politique libérale-républicaine.

Sensible à la réflexion stratégique de long terme, la Revue du Cercle Orion souhaite pérenniser la tradition des revues intellectuelles historiques et propose d'adapter ce format à l'ère immatérielle. Je souhaite que cette Revue unique et ambitieuse puisse s'insérer dans l'identité du *think-tank* et en devenir un élément de sa singularité sur le long terme.

Le premier thème est relatif au capitalisme soutenable dans un contexte de crise énergétique et climatique. Pragmatiques, nous sommes résolument libéraux mais pensons que le capitalisme peut être mieux orienté pour faire face aux défis de l'époque contemporaine. C'est tout l'enjeu de ce numéro qui interroge les défis du capitalisme actuel et qui propose des axes de réflexions pour le renforcer et mieux l'orienter au bénéfice de tous.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Alexandre MANCINO

L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE DES ÉTUDES

Il y a un an, Fanny PARISE, anthropologue, publiait *Les enfants gâtés. Anthropologie du mythe du capitalisme responsable*, dénonçant l'aspect "bulshit" des individus qui critiquent la société de consommation tout en permettant au système de perdurer.

L'objet de cette Revue n'est pas de faire une critique acerbe du capitalisme responsable, bien au contraire. Au Cercle Orion, nous pensons qu'il s'agit de l'unique paradigme qui permettra d'accompagner comme il se doit les défis majeurs du XXI^{ème} siècle : transition climatique, transition énergétique, lutte contre les disparités sociales, etc.

Si ce modèle de capitalisme s'applique déjà partiellement en Europe, il est trop souvent limité par des considérations de financement, de communication ou de cadre juridique. L'enjeu ici est d'apporter des solutions précises sur ces trois thèmes pour pouvoir permettre son exercice étendu.

Au-delà, nous sommes persuadés que le capitalisme responsable représente une chance pour l'Union européenne. "*L'Europe, c'est comme la bicyclette : si elle n'avance pas, elle tombe*", a coutume de dire Jacques DELORS. Autrement dit, à chaque fois qu'un objectif est atteint, un autre doit impérativement le remplacer. Alors que la crise de divergences politiques et d'affirmation des individualités semble au plus haut en Europe, un objectif commun vers une construction plus durable et mieux ancrée dans la mondialisation représente un projet qui pourrait transcender cette Union.

Cependant, une chose est certaine : il faudra que l'Union européenne décide d'investir communément et massivement sur ce terrain avant que les Etats-Unis ne le fassent davantage encore.

Léa SCHÜLER

DÉMOCRATISER LE CAPITALISME

par Jonathan GALBRUN



Trop souvent dans nos sociétés, le capital est opposé au travail, à l'image d'ailleurs d'un parti explicitement « Anti-Capitaliste » en France (NPA), comme s'il s'agissait d'un avatar à abattre pour résoudre le sujet de fond de l'organisation d'une économie et d'une société digne de ce nom. Alors que la quête de sens n'a jamais été aussi prégnante pour les plus jeunes générations, que les entreprises essaient justement d'attirer et de conserver de nouveaux collaborateurs, n'est-il pas pertinent de faire un pas de côté pour penser un capitalisme plus « soutenable » et donc plus populaire ?

Selon les calculs de la lettre financière Verninmen.net, les entreprises du CAC 40 ont redistribué à leurs actionnaires un montant record s'élevant à 56,5 milliards d'euros en 2022. Si l'on ajoute désormais les montants indirectement redonnés aux actionnaires *via* des rachats d'actions, cela représente 80 milliards d'euros pour cette même année. Par ailleurs Oxfam publiait en 2017 une étude qui montrait que c'est en France que les entreprises reversaient la plus grande part de leurs bénéfices au monde sur la période 2009-2016.

Dans un pays où l'on sait que les salaires ont du mal à monter, pénalisés par les charges sociales et patronales d'une part, et le besoin de compétitivité face à une mise en concurrence internationale de plus en plus libéralisée d'autre part, la question se pose d'arriver à reconnecter le peuple au fondement de notre modèle actuel qu'est le capitalisme, et tenter de sortir de cette spirale vertueuse pour les uns, vicieuse pour les autres.



La conséquence de cette tendance est inévitablement de séparer et de polariser le capital des salariés œuvrant à la création de valeur.

Dans ces circonstances, peu importe le bord politique en matière économique, puisqu'il existe forcément un point de rupture à cette polarisation. En effet, la détérioration de la relation qu'a le salarié avec son entreprise est forcément délétère pour relever collectivement les défis et enjeux qui nous font face.

Repenser le partage de la valeur

Alors que les inégalités ne cessent de s'accroître, à travers les politiques monétaires des Banques Centrales qui contribuent à cet effet (et même si l'objectif premier n'était que de stabiliser le système financier face aux diverses crises), la séparation historique entre les détenteurs de capital d'une part, et des salariés permettant cette création de valeur d'autre part est devenu progressivement le point central de la plupart des tensions politiques contemporaines, au risque de cliver encore plus la société.

L'épisode récent des super-profits lors de l'explosion des prix de l'énergie est une nouvelle illustration. Le problème de fond n'est pas qu'une entreprise gagne de l'argent ou même beaucoup d'argent si la conjoncture le permet, mais - si on noircit le trait - que les fruits pris dans la poche des uns, aillent dans celle des autres, toujours plus minoritaires à ce partager un gâteau toujours plus gros.

L'initiative du "Dividende salarié" proposé par le gouvernement va tout de même dans ce sens, mais pourquoi alors ne pas aller au bout du raisonnement en construisant et proposant un vrai modèle d'actionnariat salarié, sans pour autant mettre à mal les fondements relativement libéraux du capitalisme d'aujourd'hui ?

Actionnariat salarié: Un outil de rémunération et d'implication des talents...

L'exemple de la Redoute pour l'année 2023 en matière d'actionnariat salarié vertueux et bénéfique pour le collectif est éloquent. Pour le rappel des faits: La Redoute qui était en quasi faillite avait été vendue à l'euro symbolique en 2014 à 2 de ses dirigeants, avec la participation des salariés *via* un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Environ un millier de salariés répondent présents en investissant quelques centaines d'euros pour assurer le redressement de leur entreprise et investir dans une transformation significative.

Moins de 10 ans plus tard, la société La Redoute est alors rachetée par les Galeries Lafayette, permettant aux salariés de se partager les quelques 100 millions d'euros de la vente soit environ 100 000 euros par salarié.



Au-delà de l'anecdote, cet exemple devrait nous inviter collectivement à méditer et réfléchir à l'inclusion et la participation des différentes parties prenantes à la création de valeur. Ceci permettrait de donner enfin un objectif commun à l'ensemble, plutôt que de devoir marcher sur une crête de plus en plus étroite entre capital et salariés, lesquels ont actuellement de moins en moins d'ambition commune pour l'entreprise.

En plus de ces différents avantages potentiels, le coût pour l'entreprise resterait relativement indolore sur le long-terme puisque cela lui permettrait d'avoir une politique d'attrait de nouveaux talents ou de conservation de ceux-ci grâce à une démarche d'actionnariat plutôt que des hausse de salaire qui, on le sait, est parfois compliquée en prenant en considération d'éventuels aléas futurs, sans parler de la compétitivité en terme de coût.

Dans la logique donc du "Dividende salarié", pourquoi ne pas tout simplement lier le montant de dividende versé aux actionnaires à un programme de rachat d'actions sur le marché qui a vocation à être redistribué aux salariés ?

Ainsi avec le temps, chaque salarié sera détenteur de plus en plus d'actions, proportionnellement à sa loyauté et longévité dans l'entreprise. Les actionnaires actuels ne se voient pas dilués puisqu'il s'agit d'un rachat sur le marché, ils pourraient d'ailleurs en bénéficier *via* un acheteur structurel nouveau dans le marché: l'entreprise pour le compte propre de ses salariés, qui est un acheteur régulier, chaque année, agnostique aux évolutions du cours de bourse et donc toujours là pour pouvoir impliquer ses salariés à la détention de l'entreprise, sa performance financière future, ainsi que sa gouvernance.

Pour les TPE/PME ou entreprises non cotées, le recours à cet outil est plus délicat, mais à nous de créer collectivement de nouvelles solutions d'incitation et d'implication des salariés au capital de leur société, sans pour autant réduire le bénéfice du fondateur et dirigeant qui a pris les risques pour la faire sortir de terre. Nous pouvons imaginer un système d'option d'achat prioritaire en cas de cession de l'entreprise par son propriétaire actuel dans le futur. Bref, cette voie paraît être un moyen de réconcilier une société de plus en plus polarisée sur cette question, tout en permettant d'avoir une vision plus holistique de la raison d'être d'une entreprise dans la société.

Vers un rôle "méta-financier" de l'entreprise

En impliquant ainsi de manière plus systématique l'ensemble des salariés au modèle capitaliste, l'entreprise pourra jouer un rôle « au-delà » de la pure performance financière, en devenant l'outil d'influence ou d'impact à la main de ceux ayant contribué à sa réussite.



De plus, avec une part plus importante des salariés dans le capital de l'entreprise, le mode de gouvernance s'équilibrera peu à peu vers un modèle de "cogestion" davantage courant en Allemagne par exemple, c'est-à-dire avec la présence des représentants salariés au conseil de surveillance des entreprises pour ainsi faire valoir les rapports de force interne.

Le fait que les différentes parties prenantes aient finalement le même intérêt à travers la performance de la valeur économique de l'entreprise, matérialisée à travers celle de l'action boursière, permettra sans doute de faciliter les discussions et négociations, tout en favorisant une vision long-terme.

De plus, les salariés de l'entreprises, devenus actionnaires de la société, pourront influencer les décisions pour donner justement une vision peut-être moins court-terme et seulement financière, mais avec une volonté plus profonde de transformer d'un point de vue industriel et stratégique et d'apporter une contribution plus globale à la société.

Ce partage de la valeur et du pouvoir pourrait finalement ouvrir la voie à un nouveau capitalisme, moins opportuniste et focalisé uniquement sur le financier, pour inclure les parties prenantes de la création de valeur économique dans son ensemble, à savoir l'ensemble de la société.

LES RATINGS EXTRA-FINANCIERS: LA NOUVELLE FORME DE NOTATION POUR LES ENTREPRISES ?

par Gabriel GERVAIS



Le reporting extra-financier ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) s'est normalisé dans le système d'information comptable des entreprises depuis la COP 26 de 2021. A l'échelle internationale, la fondation IFRS (International Financial Reporting Standards) a implémenté un référentiel de normes supplémentaires : les International Sustainability Standards Board (ISSB). L'ISSB entrera en application le 1er janvier 2024. À l'échelle étatsunienne, la SEC (U.S. Securities and Exchange Commission) a édicté en 2022 des premières Rules on Climate-Related Disclosure.

Ces amendements au Companies Act 2006 obligent les entreprises sous leur juridiction à communiquer leurs données d'émissions de GES (gaz à effet de serre), de risques climatiques imputables à leur activité, leurs plans de transition environnementale et la catégorisation des GES émis par leur supply-chain.

À l'échelle de l'Union Européenne, l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) a conçu l'European Sustainability



Reporting Standards (ESRS) qui uniformise depuis 2022 l'évaluation extra-financière dans l'Union Européenne sur la matérialité financière et sur la matérialité environnementale et sociale des activités des entreprises.

Or ce même système d'information permet d'évaluer les entreprises à destination des investisseurs, si bien que les agences de notation Moody's et Fitch Ratings déterminent désormais des scores ESG pour des entreprises ou un pays donné. Par ailleurs, la multiplication de labels extra-financiers sur des critères environnementaux (EcoVadis, Ecocert, Fairtrade, Energy Star), sociaux (Great Place to Work, SA8000) ou de gouvernance (B Corp) permet aux entreprises d'améliorer leur compétitivité hors-prix : en se démarquant de la concurrence et en améliorant leur image auprès de ses clients, prospects et investisseurs.

Ainsi, les ratings extra-financiers sont-ils une alternative ou un complément à la notation financière des entreprises européennes ?



Un contexte réglementaire favorable à une notation extra-financière plus visible et plus stricte

Depuis la COP21 de 2015, le changement climatique a été reconnu comme risque financier systémique par les banques centrales, en particulier la Banque Centrale Européenne. De plus, en 2021, le comité de Bâle a publié un rapport soulignant la corrélation entre la gestion des risques climatiques et la pratique des facteurs ESG. La même année, la Banque des Règlements Internationaux, à l'occasion du lancement de son "Green Bond Fund" promouvant la finance durable et la transition vers une économie à faible émission carbone, a souligné l'importance de l'intégration des facteurs extra-financiers dans la régulation financière.

En conséquence, l'Union Européenne a été la plus novatrice dans l'imposition de critères extra-financiers aux entreprises. La directive NFRD de 2014 ("Non-Financial Reporting Directive") oblige les entreprises de plus de 500 salariés à divulguer l'impact social et environnemental (e.g., bilan carbone) de leurs activités. La directive CSRD ("Corporate Sustainability Reporting Directive") l'étend aux entreprises de plus de 250 salariés et toutes cotées en bourse.

Le règlement "Taxonomie" de 2020 établit un classement des activités économiques en fonction de leur durabilité. Via son écolabel, cette taxonomie verte vise à orienter le flux de capitaux vers les activités contribuant le plus à la réalisation des objectifs des accords

de Paris. Quant aux 3 règlements SFDR ("Sustainable Finance Disclosure") pris entre 2019 et 2022, ils obligent notamment les entreprises du secteur financier à divulguer les informations sur leur politique d'investissements.

Un complément d'évaluation du risque financier de long-terme

La notation financière des entreprises (e.g., Moody's, Standard & Poor's Global Rating, Fitch Ratings) se cantonne à l'analyse détaillée des comptes financiers (e.g., besoin/ressource en fonds de roulement, cash-flows, valeur ajoutée, dettes financières, chiffre d'affaires, marge bénéficiaire). Elle permet d'évaluer entre autres la rentabilité, l'autonomie financière, la profitabilité, la capacité de remboursement et la solvabilité d'une entreprise donnée. Mais la crise de 2008 a mis en exergue ses limites dans l'évaluation des risques de performance des entreprises.

En effet, la réglementation financière traditionnelle des accords de Bâle, en se concentrant sur la solvabilité et la liquidité, ne prend pas en compte des facteurs non-financiers de risques financiers comme le réchauffement climatique, les risques sociaux, des risques réputationnels ou la corruption.

Selon l'étude "Long-Term Macroeconomic Effects of Climate Change: A Cross-Country Analysis" du FMI datant de 2019, si aucune mesure d'atténuation du réchauffement climatique est prise, le PIB réel mondial par habitant serait inférieur de 7 % à celui de l'absence de changement climatique d'ici 2100, tandis que le respect de l'Accord de

Paris ([+1,5°C ; +2°C] de hausse de la température moyenne par rapport au niveau préindustriel) réduirait cette perte à environ 1 %.

De la sorte, selon l'étude de 2015 "From the stockholder to the stakeholder how sustainability can drive financial outperformance" de l'Oxford Smith School of Enterprise and the Environment, les entreprises qui ont une pratique ESG approfondie et robuste ont un risque de faillite inférieur de 20% par rapport à celles qui ont une faible pratique ESG dans leur gestion et leur activité économique.

En outre, selon l'étude "The Materiality of Environmental, Social and Governance for Equity Investment" de l'Université de Hambourg et l'étude de Morgan Stanley "Sustainable Reality : Understanding the Performance of Sustainable Investment Strategy" de 2015, les entreprises qui ont des pratiques ESG poussées dans leur gestion et dans leurs activités ont de meilleures performances de long terme (ROI plus important, des coûts de capital plus bas, une meilleure performance boursière).

Conclusion

Les ratings extra-financiers se sont imposés comme un complément à la notation financière traditionnelle des entreprises. Ils complètent les critères financiers et qualitatifs d'évaluation de la performance financière, de la gestion des risques, de la position concurrentielle, de la qualité de la gouvernance de l'entreprise et de la perspective de croissance et de développement d'une entreprise donnée.

Malgré son effet d'aubaine, la notation extra-financière ne peut se substituer à la notation quantitative qu'elle prolonge.



Premièrement, l'absence de méthodologie d'évaluation ESG unifiée limite la comparaison extra-financière inter-entreprise et inter-secteur. Les données fournies par les entreprises peuvent manquer de transparence, d'équivalence et de fiabilité. Ce cadre subjectif de l'évaluation demeure tributaire du type et de l'étendue de la taxonomie bancaire imposée par les régulateurs financiers.

Deuxièmement, en aucun cas la notation extra-financière ne permet ni d'obtenir d'information sur le respect des accords du comité de Bâle (risque de crédit, risque de liquidité, risque opérationnel, risque de taux d'intérêt, risque de conformité et de réglementation), ni de juger de la rentabilité et de la solvabilité d'une entreprise donnée.

Troisièmement, le risque de bulle sur le placement ESG a été soulevé par la Banque des Règlements Internationaux depuis 2021. En effet, si les évaluations sont basées non plus sur des critères de performance financière mais de performance ESG, une déconnexion entre les valorisations des actifs et la valorisation réelle des entreprises adviendrait. L'engouement excessif des investisseurs pour les placements ESG, le manque de réglementation extra-financière unifiée et standardisée et les pratiques de greenwashing aggraveraient une telle distorsion du prix des actifs et l'impact d'une correction ultérieure.

CAPITALISME RESPONSABLE: ET SI LE LOCALISME ET LA SOUVERAINETÉ ÉTAIENT LA CLÉ?

par Jonathan GALBRUN



Dans l'organisation actuelle du commerce mondial, après des décennies de globalisation et de délocalisation, le capitalisme s'est répandu et s'est mondialisé, avec son lot d'effets néfastes que nous constatons désormais de plus en plus lors de chaque crise successive.

La concentration de la production de certains secteurs dans une infime région du monde pour des raisons économiques, nécessite des mouvements de biens et de marchandises à travers le globe comme jamais auparavant.

Le fret maritime par exemple ne cesse de prendre de l'ampleur, à l'image de l'OMI qui table sur un possible doublement des flux de transport sur les mers d'ici à 2050. La pollution du transport maritime représente actuellement 3 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, et si le secteur n'entame pas de changements, les émissions s'élèveraient à 17 % d'ici à 2050.



De plus, cette globalisation et décentralisation à tout va, a créé avec le temps un déséquilibre palpable dans les différentes économies mondiales, générant ainsi dépendances et liens d'influences, au risque de causer des désagréments sociétaux domestiques, mais aussi des tensions géopolitiques.

Entre les enjeux long-terme écologiques et sociétaux, ainsi que ceux de l'indépendance et de la souveraineté de chaque nation, le capitalisme tel qu'on le connaît joue un rôle significatif dans le monde, à travers l'organisation des échanges internationaux qu'il constitue sur l'autel de l'optimisation court-terme des coûts de production.

Ainsi n'est-il pas venu le temps de réfléchir à l'organisation du commerce à l'avenir, prenant en considération les enseignements des dernières décennies et en tentant de rationaliser un modèle en l'ancrant sur les enjeux et défis plus long-terme auxquels nous faisons face ?



Un capitalisme local pour une meilleure efficacité écologique

Le localisme ici ne signifie pas se recroqueviller sur soi-même en arrêtant tous ces échanges commerciaux avec le monde, mais plutôt une organisation autant que faire se peut régionale et donc plus locale, avec une approche plutôt "multipolaire" de l'outil de production, à l'inverse de l'unique centre de production pour réduire le coût de production au maximum, tout en impliquant un va et vient des marchandises à travers le monde qui perd de son sens.

La taxonomie verte permettant d'inclure l'empreinte carbone dans le coût des produits importés est une des avancées en ce sens, mais plus généralement, l'enjeu va au-delà du simple aspect écologique. En effet, l'organisation même des territoires se trouve impactée par le commerce de la région dans son ensemble.

Prenons l'industrie mondiale du textile par exemple, bien que l'on peut qualifier de première nécessité pour une société développée : parmi les cinq plus gros exportateurs mondiaux vous trouverez la Chine, le Bangladesh, l'Inde et le Vietnam. Une belle illustration de l'efficacité économique mais de l'inefficacité écologique d'une part, et discutable sur le plan de l'organisation sociétale d'autre part. En effet, les normes sociales locales en matière de droit du travail et de précaution sanitaire sont vraisemblablement bien loin des normes françaises et européennes par exemple. Cela vient donc totalement détruire le semblant de "libéralisme" ou plutôt de concurrence pure et parfaite inhérente au bon fonctionnement d'un modèle capitaliste digne de ce nom.

Ainsi, en ne prenant en considération que la variable d'optimisation et de synergie économique court-terme dans l'équation, le



capitalisme actuel oublie de voir l'image plus largement dans son ensemble, incluant les impacts potentiellement délétères à plus long-terme, notamment sur le plan écologique, et également concernant l'équilibre politique et donc géopolitique impacté par cette organisation du commerce mondial.

Peu importe le moyen de transport ou l'énergie utilisé; convenons que faire produire des biens à l'autre bout du monde sans nécessité autre que l'optimisation financière, devrait pouvoir rencontrer un cadre réglementaire permettant de prendre en considération d'autres variables pour pouvoir réorganiser plus sainement les échanges internationaux, pour le respect de tous.

Garder une économie diversifiée pour accroître la souveraineté de chacun et décroître les tensions géopolitiques

Avoir une organisation agricole en Europe qui provoque la vente à perte des produits, favorisant ainsi la concurrence "pure et parfaite" au sein de la zone mais qui implique encore une fois une rationalisation des échanges et amène inévitablement chaque pays à s'hyperspécialiser dans un domaine et délaisser l'autre pour l'importer.

Tout ceci fonctionne sur le plan économique, à court-terme, mais lorsque l'on veut prendre le temps de réfléchir et de regarder autour de soi, cela conduit inévitablement à un déséquilibre dans les économies respectives. Déséquilibre de part l'appauvrissement en matière de diversité que l'économie aura à offrir.

Ce syndrome avait même été théorisé en ce qui concerne les pays producteurs de matières premières (notamment de pétrole): leur économie court le risque d'être monopolisée par cet avantage concurrentiel, au détriment de secteurs entiers nécessaire à long-terme à une économie, d'autant plus lorsqu'il s'agit de relever de nouveaux défis ou s'adapter à des changements significatifs de paradigme.

On le sait en effet, la Chine joue aujourd'hui le rôle de fournisseur quasi-exclusif de la plupart des composants et produits stratégiques pour une zone comme l'Europe. En matière de transition écologique par exemple: le marché des panneaux photovoltaïques est ultra-dominé par la Chine. Le pays produit 80% des composants dans le monde. Et, en Europe, 96% des galettes de silicium, élément-clé du panneau photovoltaïque, proviennent de Chine.



En matière de santé, l'Inde fournit plus de 50 % des besoins de l'Afrique en génériques, environ 40 % de la demande de génériques aux États-Unis et environ 25 % de tous les médicaments au Royaume-Uni.

L'Inde représente également environ 60 % de la demande mondiale de vaccins et est l'un des principaux fournisseurs de vaccins DTC, BCG et contre la rougeole. 70% des vaccins de l'OMS (conformément au calendrier de vaccination essentiel) proviennent d'Inde.

Qu'il s'agisse donc de la santé, l'énergie ou de matières stratégiques nécessaires au bon développement d'une nation et d'une économie, il faut que le capitalisme tel qu'on l'entend intègre dans son équation et rationalité ces paramètres de souveraineté pour tout simplement apaiser les enjeux de pouvoir, les dépendances d'un pays ou d'une zone par rapport à une autre qui alimenteraient les tensions géopolitiques comme nous pouvons le ressentir de nos jours.

Enfin, moins il y aura de kilomètre à faire pour extraire, transformer, acheminer et vendre un produits, plus l'efficience énergétique et donc écologique sera proche.



Rejoignez le Cercle Orion !

<https://cercleorion.com>

La Revue *Vision Orion* - n° 1

Juin 2023

Président du Cercle Orion : **Alexandre MANCINO**

Directrice des Etudes : **Léa SCHÜLER**

Avec

Jonathan GALBRUN et Gabriel GERVAIS